

# INFORMATION



PARAÎT  
3 FOIS  
PAR  
ANNÉE

Editeur responsable :  
République et Canton de Neuchâtel  
Département de l'Éducation, de la Culture et des Sports  
Service des formations postobligatoires et de l'orientation

n° 19

04  
12

EDITO

## Le SFPO, un service en pleine expansion



**En 2010, le Service des hautes écoles et de la recherche (SHER) fusionnait avec le Service de la formation professionnelle et des lycées (SFPL) pour former le Service des formations postobligatoires (SFPO). Le 1<sup>er</sup> août 2011, le Service de l'orientation scolaire et professionnelle (SOSP) allait rejoindre le SFPO qui devenait ainsi le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). A la fusion de ces trois services allaient encore s'ajouter un certain nombre de décisions importantes dans la politique neuchâteloise en matière de formation.**

En effet, en date du 12 mai 2010, le Grand Conseil accepte un rapport sur l'insertion professionnelle (10.030), puis un rapport sur le plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle (11.047) en date du 26 septembre 2011.

La convergence de ces différentes décisions doit désormais permettre au Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) de déployer l'ensemble de ses objectifs de manière efficace, dont celui de promouvoir la formation professionnelle.

Pour assumer sa mission, le SFPO s'est restructuré et peut compter désormais sur un certain nombre d'offices dont les missions respectives contribuent à donner une image cohérente de la formation après l'école obligatoire, autant au niveau du secondaire 2 que du tertiaire A et du tertiaire B.

Dans ce contexte, nous mentionnerons en particulier la transformation du secteur "case management" en un Office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ), office qui vise à réduire la fracture entre les jeunes en difficultés parfois passagères et le système de formation.

Par ailleurs, le développement de la formation professionnelle prendra tout son essor en confiant notamment à l'Office des apprentissages (OFAP), à l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et à ses partenaires, les ressources nécessaires pour développer encore le nombre de places d'apprentissage dans notre canton.

Ainsi, par le présent bulletin, nous tenons à vous informer des différents changements qui ont eu cours au sein du SFPO afin que vous puissiez en tout temps trouver l'interlocuteur qui répondra à vos questions ou préoccupations.

Car c'est bien sous l'égide de la collaboration et de la concertation que nous souhaitons développer ou améliorer avec chacun la visibilité des cursus ainsi que le développement d'une infrastructure de formation au service des jeunes neuchâtelois et compréhensible de tous.

**Laurent M. Feuz**

Chef du Service des formations postobligatoires et de l'orientation.

# Service des formations postobligatoires et de l'orientation



## Office des apprentissages (OFAP)

**Cheffe d'office: Katia SARTORI**  
Espace 1 • 032 889 79 27  
Katia.Sartori@ne.ch

L'OFAP a pour tâche principale le suivi de la formation des apprentis depuis la signature du contrat d'apprentissage jusqu'au moment de l'octroi du certificat fédéral de capacité (CFC) ou de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Il est responsable des apprentissages effectués dans les entreprises comme dans les écoles de métiers ou de commerce. Il valide les contrats d'apprentissages, assure la surveillance du déroulement de la formation, conseille les personnes en formation et les formateurs en entreprise et vérifie l'application des principes de qualité dans les lieux de formation (école, cours interentreprises, entreprise). Il s'occupe également de coordonner la formation avec les cantons voisins lorsque les cours professionnels et les cours interentreprises ne sont pas donnés dans le canton. Il lui appartient de sanctionner une partie au contrat en cas de graves violations des devoirs.

L'office veille à la bonne coordination des partenaires de la formation professionnelle au niveau cantonal ou régional afin de développer un partenariat efficace. Il participe à des réflexions et projets visant à promouvoir l'apprentissage et développer les prestations en matière de formation professionnelle. A l'écoute des besoins des associations professionnelles et des entreprises, il cherche des solutions permettant d'allier exigences édictées au niveau national et réalités du terrain. Il évalue aussi les besoins de développement de nouvelles formations ou de modifications de l'offre.

L'OFAP coordonne l'organisation des examens avec les commissions d'experts, les écoles, les entreprises et avec les autres cantons. Il décide de l'octroi du CFC aux personnes ayant rempli les conditions de réussite fixées au niveau fédéral. Il organise également les examens ou une validation des acquis pour les personnes adultes répondant aux conditions de l'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle et qui n'ont pas suivi une voie de formation formelle mais bénéficient d'une vaste expérience professionnelle dans un métier.

## Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

**Chef d'office: Jean-Marie FRAGNIERE**  
Rue du Parc 53 • 032 889 69 59  
Jean-Marie.Fragniere@ne.ch

L'OCOSP a pour missions d'aider les jeunes et les adultes à choisir un parcours de formation, d'insertion, de réinsertion ou de reconversion scolaires ou professionnelles qui soit en accord avec leur personnalité, leurs aspirations et leurs aptitudes en tenant compte des réalités du contexte social, culturel et économique, notamment des exigences du monde du travail, dans le respect de la loi cantonale sur l'orientation scolaire et professionnelle (LOSP) entrée en vigueur le 4 novembre 2008.

L'office propose de l'information générale sur les métiers, les formations et les perfectionnements professionnels et offre des consultations individuelles.

Trois secteurs distincts répondent aux différentes tâches de l'OCOSP, soit:

Le secteur "**orientation scolaire et professionnelle en scolarité obligatoire**" qui est constitué de bureaux d'accueil répartis dans les 13 centres scolaires du canton. Les conseillers et conseillères en orientation prennent en charge l'orientation professionnelle des élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> HarmoS, participent à l'animation du cours "**éducation aux choix**" en 10<sup>e</sup> et répondent aux demandes réglementaires d'orientation scolaire (report, avancement, intégration, orientation en fin de 7<sup>e</sup> HarmoS, changement de section) tout au long de la scolarité.

Le secteur "**hors scolarité/adultes**" lui, offre les services de conseillers et conseillères en orientation dans les deux centres d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Ces conseillers et conseillères en orientation soutiennent les jeunes sans solution ou en échec, conseillent et informent les lycéens, les apprentis et les étudiants sur le choix des filières, les adultes dans leur transition professionnelle et leur développement de carrière.

Le secteur "**documentation et information**" regroupe des documentalistes qui ont pour tâches la gestion de l'information, l'information au public ainsi que la rédaction et la mise à jour de la documentation. Leur présence est assurée dans les 2 centres de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

L'entité de psychologie scolaire responsable des demandes lors de difficultés scolaires reste rattachée à l'OCOSP jusqu'à la mise en place d'un concept d'appui et de soutien aux élèves en difficulté.

Le rapport d'activités est disponible sur le site [www.ne.ch/ocosp](http://www.ne.ch/ocosp)

## Office de l'insertion des jeunes (OFIJ)

**Cheffe d'office: Christel MULLER**  
Espace 1 • 032 889 79 45  
Christel.Muller@ne.ch

L'Office de l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en formation professionnelle (OFIJ) a pour mission principale d'aider les jeunes en grandes difficultés à (re)trouver une autonomie suffisante pour entreprendre et achever une formation professionnelle. L'office travaille dans cette optique en collaboration avec tous les partenaires utiles et répondant aux besoins des jeunes fortement fracturés.

L'approche prévoit la prise en charge individualisée et propose la mise en place d'un soutien adapté correspondant aux problématiques spécifiques du jeune. Il s'agit de comprendre et de déceler les éléments paralysant le jeune dans sa quête de formation afin de mettre en place des actions permettant de débloquer ces freins.

C'est pourquoi, il convient de solliciter les professionnels répondants aux difficultés distinctes de ces jeunes.

Afin de favoriser ce travail collaboratif et interdisciplinaire, l'OFIJ prend en considération toute l'importance de la collaboration interinstitutionnelle. Dans ce sens, l'une des missions stratégiques principale est de déceler les synergies tant du point de vue politique qu'opérationnel. Par ce décloisonnement des pratiques, il devient possible d'amener les différents organismes à travailler conjointement et pouvoir prendre en charge, de façon cohérente l'individu dans toute sa complexité.

Un axe très important du travail d'accompagnement est constitué par la partie de coordination du réseau et son adaptation systématique en fonction de l'évolution de la vie du jeune. La communication transversale est primordiale pour faire converger les actions des professionnels vers l'objectif final d'offrir au jeune une ouverture sur l'avenir.

## Office des lycées (OFLY)

**Cheffe d'office: Guiseppina BIUNDO**  
Espace 1 • 032 889 46 96  
Guiseppina.Biundo@ne.ch

La responsabilité générale des filières de maturité professionnelles, spécialisées (y compris le certificat de culture générale) et gymnasiales est confiée à l'Office des lycées (OFLY). Il pilote, suit et gère ces différentes filières, notamment dans le cadre des réformes qui les accompagnent et qui sont dictées principalement par la Confédération. L'office assure la mise en œuvre des modifications réglementaires y relatives. Les dossiers ayant trait aux nouvelles conditions d'admission en filières à plein temps du secondaire 2, des domaines du commerce, de la technique et santé-social sont du ressort de l'OFLY.

La cheffe de l'Office des lycées participe également à grand nombre de comités, commissions, conférences et groupes de travail ayant trait à ses responsabilités. Elle gère les colloques d'enseignants du secondaire 1 pour les disciplines en lien avec les options spécifiques de la maturité gymnasiale. De même, elle représente le DECS dans divers organismes BEJUNE (Berne, Jura, Neuchâtel), romands et nationaux.

Une collaboration étroite avec l'Office des apprentissages est assurée pour les dossiers ayant trait à la maturité professionnelle, de même pour les dossiers relevant de la transition S1-S2 avec le Service de l'enseignement obligatoire et pour ceux concernant la transition S2-tertiaire avec l'Office des hautes écoles et de la recherche.

## Secteur juridique

**Juriste: Florence GRUETER HEGER**  
Espace 1 • 032 889 79 35  
Florence.GrueterHeger@ne.ch

Le secteur juridique propose ses conseils de manière transversale, il est à disposition du chef de service, de l'adjointe au chef de service, des différents offices, mais également des conseillers en formation professionnelle.

Ses missions consistent en particulier à rédiger et à tenir à jour les textes légaux relevant du domaine des formations postobligatoires et de l'orientation, à faire les recherches nécessaires, à conseiller juridiquement, à rédiger les avis de droit demandés et à assurer le suivi juridique des dossiers.

Il participe à certains groupes de travail et commissions dont la mission conduit à une modification de la réglementation.

Le service juridique est à disposition des établissements de formation pour les accompagner dans la résolution de conflits et dans la recherche de solutions.

## Office des hautes écoles et de la recherche (OHER)

**Chef d'office: Philippe WILLI**  
Espace 1 • 032 889 46 93  
Philippe.Willi@ne.ch

L'Office des hautes écoles et de la recherche (OHER) a la responsabilité de l'ensemble du système de formation tertiaire dans le canton ainsi que des activités de recherche qui lui sont liées. Il exerce le rôle de représentant de l'autorité de surveillance (réglementaire, administrative et financière) auprès des institutions et domaine suivants:

- l'Université (UniNE)
- la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE)
- les Hautes Ecoles Spécialisées:

Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) dont font partie la Haute école Arc (HE-Arc) et la filière neuchâteloise de la Haute école de musique de Genève (HEM-GE).

- la recherche de niveau tertiaire. L'OHER gère un budget de plus de 110 millions. Avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) à l'horizon 2015-2016, le domaine des hautes écoles est en pleine mutation. Les dossiers en cours et à venir sont donc nombreux: révision des conventions HES-SO et HE-Arc, bâtiment TransEurope (campus Arc 2), réorganisation et révision du concordat de la HEP-BEJUNE, suivi du mandat d'objectifs de l'Université (gestion par enveloppe quadriennale, nomination du corps professoral par l'Université, révision partielle de la loi sur l'Université, etc.), mandat d'objectifs 2013-2016 de l'Université, message sur la formation, la recherche et l'innovation, financement du Centre suisse d'électronique et de micro-technique, avenir de la cité universitaire, etc.

Dans ce contexte de travail chargé et hautement stratégique, les dossiers de tertiaire se discutent désormais au sein d'un colloque des hautes écoles. L'OHER travaille très étroitement avec le conseiller stratégique du département et le chef du Service des formations obligatoires et de l'orientation. Cette nouvelle organisation doit permettre de répartir les dossiers en cours tout en conservant une vision holistique indispensable du développement de la formation et de la recherche tertiaires.

## Formation des formateurs en entreprise

**Responsable de formation:**  
**Michel ETIENNE**  
Les Longues-Raies 11 • 2013 Colombier  
032 889 39 86  
Michel.Etienne@ne.ch

Ce secteur est chargé de l'organisation des cours pour formatrices et formateurs, répondant aux exigences de la législation fédérale. Une douzaine de thèmes sont abordés passant des contextes des jeunes gens à l'âge de l'apprentissage aux procédures de qualification, sans oublier l'approche pédagogique, les contextes de la formation initiale et les liens avec les divers partenaires structurels.

L'ensemble des demandes d'autorisation de former, toutes professions confondues, sont traitées dans le cadre de ce secteur, en collaboration avec les organisations du monde du travail. De même, l'information destinée aux entreprises formatrices est proposée, par exemple lors de l'entrée en vigueur de nouvelles prescriptions de formation. Enfin, les entreprises qui le souhaitent peuvent solliciter un soutien sous forme de coaching répondant à leurs besoins spécifiques.

## Secteur promotion et communication

**Responsable promotion et communication:**  
**Patrice GAILLE**  
Espace 1 • 032 889 79 19  
Patrice.Gaille@ne.ch

Le secteur assure le soutien de la gestion de la communication interne et externe du SFPO, notamment dans le cadre des mesures du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle. Il assume le développement et la gestion des sites internet.

La promotion de la formation professionnelle est une mission en charge du secteur promotion, il collabore avec les différents milieux concernés, écoles et associations professionnelles en particulier.

Finalement, la gestion et le contrôle des statistiques, en lien avec l'OFS et l'OFFT, mais aussi l'administration cantonale, lui est dévolue.

  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**Service des formations postobligatoires et de l'orientation**  
Espace 1 – CP 2083  
2302 LA CHAUX-DE-FONDS